



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU S.G. le

27 MAI 2024

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Service aménagement durable
des territoires

Secrétariat de la commission départementale
de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers

COPIE FAITE LE : 27/04/24
A : Kerise (Carignel)

+ Jazaki
+ Colombel
+ Kemaric
JC

Affaire suivie par :
M. Kilian MÊME - 02 33 06 39 12
ddtm-cdpenaf@manche.gouv.fr

Saint-Lô, le **23 MAI 2024**

Objet : Avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le PLUi de la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) prévue par les articles L.153-17, L.151-12, L.151-13 et L.163-4 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le 22 février 2024, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Le dossier a été présenté lors de la séance du 16 mai 2024.

Je vous informe que la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles, et forestiers de la Manche a émis :

- un avis favorable au projet de PLUi de la communauté de communes de la Baie du Cotentin au titre de l'article L.153-17 du code de l'urbanisme
- un avis favorable au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme sur la délimitation des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) du PLUi de la communauté de communes de la Baie du Cotentin
- un avis favorable au titre de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme sur le règlement des extensions et des annexes en zones A et N du PLUi de la communauté de communes de la Baie du Cotentin
- un avis favorable au titre de l'article L.163-4 du code de l'urbanisme sur l'abrogation des cartes communales de la commune d'Auvers, Baupte, Montmartin-en-Graignes et Saint-Pellerin

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Le directeur adjoint

Pierre-Yves Martin

M. Jean-Claude COLOMBEL
Président de la communauté de communes
de la Baie du Cotentin
2 Le Haut Dick
50500 CARENTAN-LES-MARAIS